

# L'ULIS du collège Jean de La Fontaine

## Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire



L'**ULIS** est un dispositif qui permet la scolarisation des élèves en situation de handicap, reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au sein d'un établissement scolaire ordinaire. L'ULIS fait partie intégrante du collège, elle est sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les élèves qui y sont affectés proviennent de classes ordinaires ou d'ULIS école.

L'ULIS de notre collège accueille 13 élèves, de la 6ème à la 3ème, en situation de handicap présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC).

Les élèves affectés en ULIS ne sont pas en mesure de suivre une scolarisation complète dans une classe ordinaire. Cependant, ils sont de droit inscrits dans une classe de référence qui correspond à leur classe d'âge.

Leur scolarité est répartie entre des temps d'inclusions dans leur classe de référence et des temps de regroupements au sein de l'ULIS, en fonction de leurs possibilités et de leurs difficultés.

**Les inclusions leur permettent de participer aux mêmes activités que les autres élèves avec une aide adaptée** à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

**Au sein de l'ULIS**, les élèves travaillent en petit groupe, développent et consolident leurs apprentissages dans les différents enseignements sur des supports adaptés avec des adaptations pédagogiques spécifiques liées aux difficultés de chacun. Les séances du Parcours Avenir, les stages en entreprises dès l'âge de 14 ans leur permettent de construire leur Projet Personnel d'Orientation.

En ULIS, les élèves sont encadrés par une enseignante spécialisée, la coordonnatrice du dispositif, et par une AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) qui participe à l'animation des actions éducatives mais qui peut également accompagner les élèves dans les inclusions.

Chaque élève a un **emploi du temps personnalisé** qui peut être modifié tout au long de l'année, les temps d'inclusions et de regroupements en ULIS pouvant évoluer à tout moment.

L'accompagnement, les adaptations et les aménagements dont bénéficient ces élèves répondent aux préconisations inscrites dans leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

**Les objectifs du collège s'appliquent également aux élèves de l'ULIS (selon leur potentiel) :**

- L'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de cycle. Ils sont, comme tout autre élève, détenteur d'un Livret Scolaire Unique (LSU).
- La passation des épreuves d'examens: du Certificat de Formation Générale (CFG, niveau cycle 3), éventuellement du diplôme national du brevet, série professionnelle (DNB).
- La découverte des champs professionnels (stages en entreprises, forums, Portes Ouvertes, bancs d'essais dans les lycées professionnels...).
- La passation des épreuves de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR 1 niveau 5ème et ASSR niveau 3ème).
- La formation aux gestes de premiers secours et passation des épreuves du PSC1.
- La participation aux clubs, voyages et sorties pour un épanouissement personnel, culturel et social.

**D'autres objectifs sont plus spécifiques à l'ULIS :**

- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale de l'élève.
- Développer les apprentissages scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication.
- Concrétiser un projet d'insertion professionnel.

**Le dispositif ULIS est une richesse pour notre établissement. En effet :**

- L'inclusion dans les classes ordinaires contribue pour chacun des élèves de l'ULIS, à son épanouissement et à son insertion sociale et professionnelle
- Pour les autres élèves, c'est une situation enrichissante qui favorise l'ouverture aux autres, le respect de la différence, l'entraide et la solidarité.